



## Succession et assurance vie

Par **Lizzie93**, le **06/01/2017** à **15:04**

ma cousine fait un testament me faisant légatrice universelle et exécutrice testamentaire ; n'étant que sa cousine, je suis obligée de faire un envoi en possession.

Dans ce testament, elle indique une clause bénéficiaire d'une assurance-vie (la dite bénéficiaire ne figurant pas dans le contrat d'assurance-vie lui-même).

Si je renonce à la succession, la bénéficiaire de l'assurance-vie peut-elle néanmoins la percevoir sans problème ?